

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MÉDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Présents : • Arcins : Claude GANELON • Arzac : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER • Cantenac : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVREARD • Cussac : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • Labarde : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • Lamarque : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN (suppléant) • Ludon Médoc : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • Macau : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • Margaux : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD • Le Pian Médoc : Didier MAU, Denis LASTIESAS (suppléant), Virginie GARNIER, Mercédès BAILLET (suppléante), Anne-Marie BENTEJAC, Philippe SIMON (suppléant), Michel ROUHET (suppléant), Josette JEGOU • Soussans : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGO.

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX, Christine NADALIE pouvoir à Anne SAVIN de LARCLAUZE, Serge FOURTON.

Conseillers en exercice : 39 **Présents :** 35 **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Josette JEGOU

2013-2803-15 Budget 2013 Communauté de Communes – Approbation

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter leur budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires de la collectivité lors de sa séance du 7 mars dernier, il est proposé aujourd'hui au Conseil Communautaire de se prononcer sur le projet de budget qui lui est soumis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communautés de communes ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annuel de la Communauté de communes pour l'exercice 2013 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Adopte** le budget primitif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2013, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Produits de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
002	Excédent de fonctionnement reporté	721 563,86 €	Unanimité
013	Atténuations de charges	250 000,00 €	Unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	
70	Produits des services	781 000,00 €	Unanimité
73	Impôts et taxes	7 871 755,00 €	Unanimité
74	Dotations et participations	2 619 267,00 €	Unanimité
Total		12 243 585,86 €	

Charges de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
011	Charges à caractère général	4 529 773,86 €	Unanimité
012	Charges de personnel	3 390 277,00 €	Unanimité
014	Atténuation de produits	2 394 726,00 €	Unanimité
023	Virement à la section d'investissement	1 218 828,00 €	Unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	150 000,00 €	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	325 481,00 €	Unanimité
6574	Subvent. de fonctionnement aux associations	27 500,00 €	
	- UTM	3 000,00 €	Unanimité
	- AVTV	7 000,00 €	37 pour, 1 ne participe pas au vote
	- CDAFAL	6 500,00 €	Unanimité
	- Syndicat mixte Pays Médoc	6 000,00 €	Unanimité
	- Oiseau lire	5 000,00 €	36 pour, 2 ne participent pas au vote
66	Charges financières	205 000,00 €	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	Unanimité
Total		12 243 585,86 €	

Section d'investissement :

Recettes d'investissement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
021	Virement de la section de fonctionnement	1 218 828,00 €	Unanimité
024	Produits des cessions d'immobilisations	530 000,00 €	Unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	150 000,00 €	Unanimité
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 504 608,38 €	Unanimité
13	Subventions d'investissement reçues	1 448 275,00 €	Unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00 €	Unanimité
Total		6 051 711,38 €	

Dépenses d'investissement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	933 993,50 €	Unanimité
16	Remboursement d'emprunt	220 000,00 €	Unanimité
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	379 539,62 €	Unanimité
204	Subventions d'équipement versées	8 150,00 €	Unanimité
21	Immobilisations corporelles	3 110 028,26 €	Unanimité
23	Immobilisations en cours	1 400 000,00 €	Unanimité
Total		6 051 711,38 €	

► Précise que le budget de l'exercice 2013 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2012, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

► Précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour copie conforme
 Arsac, le 29 mars 2013

Le Président,



Gérard DUBO